

Direction : Direction Générale

Administration Générale

REF : AdminGEN2007001

Signataire : JD/MG

OBJET : Opération "rues du Port et du Chemin Vert" : Approbation de la mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'une Enquête Parcellaire au profit de la SIDEC.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les conventions de concession d'aménagement signées entre la commune d'Aubervilliers et la SIDEC sur les secteurs RUE DU PORT-RUE DU CHEMIN VERT, regroupées en une seule opération par avenant n°8 approuvé au conseil municipal du 6 mars 2003 prorogeant aussi la convention au 31 décembre 2007,

Vu la délibération du 29 juin 2006 approuvant l'avenant n°2 portant sur la durée jusqu'au 31 décembre 2011 et le CRACL 2005,

Considérant que la commune a délégué son droit de préemption et donné la possibilité d'acquérir les propriétés à l'amiable ou par expropriation,

Considérant que plusieurs parcelles liées au projet d'un hôpital et à la réalisation de logements n'ont pas pu être acquises à l'amiable,

Considérant l'urgence à réaliser, notamment le transfert de l'actuel Hôpital Européen de Paris-La Roseraie sur les terrains de m'opération « rues du Port et du Chemin Vert », l'hôpital devant quitter ses locaux actuels début 2010,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus. Mme GIULIANOTTI ne participe pas au vote

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus. Mme GIULIANOTTI ne participant pas au vote

DELIBERE :

Article 1 : Demande au préfet de mettre en œuvre une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et de déclarer la cessibilité des parcelles nécessaires pour la réalisation de l'opération RUE DU PORT-RUE DU CHEMIN VERT .

Article 2 : Dit que cette procédure d'expropriation est demandée au profit de la SEM SIDEC au titre de la convention de concession d'aménagement PORT – CHEMIN VERT.

Le Maire

